

**Décision n° 2016/07/DG du 3 novembre 2016 de la Directrice Générale de  
l'Agence nationale du développement professionnel continu portant nomination  
des membres de la commission scientifique indépendante des professions  
paramédicales et des préparateurs en pharmacie**

1

La Directrice générale de l'Agence nationale du développement professionnel continu,  
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 4021-13;  
Vu le décret n°2016-942 du 8 juillet 2016 relatif à l'organisation du développement professionnel continu  
des professionnels de santé ;  
Vu l'arrêté du 11 juillet 2016 portant nomination à l'Agence nationale du développement professionnel  
continu ;  
Vu l'arrêté du 28 juillet 2016 portant approbation de la modification de la convention constitutive du  
groupement d'intérêt public « Agence nationale du développement professionnel continu ».

**Décide :**

**Article 1**

Sont nommés, pour une durée de trois (3) ans, membres de la commission scientifique indépendante des  
professions paramédicales et des préparateurs en pharmacie :

1. Pour la sous-section des métiers du soin infirmier :
  - a. Au titre des représentants du Collège infirmier français

Infirmiers diplômés d'Etat :

Anne LARINIER, titulaire  
Florence GIRARD, suppléant  
Brigitte SIFFERLEN, titulaire  
Michel DUGOT, suppléant  
Christian ALLEMAND, titulaire  
Anne-Cécile LOUVET, suppléant  
Thierry PECHEY, titulaire  
Isabelle SANSELME, suppléant  
Marie MELLINAS, titulaire  
Patricia LE RUYET, suppléant  
Daniel GUILLERM, titulaire  
Caroline DEWAS, suppléant

Infirmiers anesthésistes diplômés d'Etat :

Bruno HUET, titulaire  
Corinne LAFFON, suppléant

Infirmiers de bloc opératoire diplômés d'Etat:

Brigitte LOUVEL, titulaire  
Chantal LEVASSEUR, suppléant

Infirmiers de puériculture diplômés d'Etat :

Sébastien COLSON, titulaire  
Madeleine COLLOMBIER, suppléant

- b. Au titre des représentants de la Fédération nationale des associations d'aides-soignants et de l'Union française des aides-soignants

Catherine SEIGLE, titulaire  
Denis FISCHER, suppléant  
Arlette SCHUHLER, titulaire  
Tchernet LOUIS, suppléant

- c. Au titre des représentants de l'Association nationale des auxiliaires de puériculture

Sabine GESTIN, titulaire  
Catherine PAPAIL, suppléant

2. Pour la sous-section des métiers des soins de rééducation :

- a. Au titre des représentants du Collège de la masso-kinésithérapie

Stéphanie PALAYER MICHEL, titulaire  
Olivier DAUTIGNY, suppléant  
Pierre Yves FARRUGIA, titulaire  
Matthieu SAINT CAST, suppléant  
Stéphane FABRI, titulaire  
Jean-Yves LEMERLE, suppléant  
Laurent ROUSSEAU, titulaire  
Marc BOUYSSOU, suppléant

b. Au titre des représentants du Collège national de pédicurie-podologie

Fabien STAGLIANO, titulaire  
Jérémy PRILLEUX, suppléant

c. Au titre des représentants du Collège français d'orthophonie

Catherine HENAULT, titulaire  
Myriam BLANQUET-UDO, suppléant  
Sylvie ARPIN, titulaire  
Ghislaine SCHON-DARDAIGNE, suppléant

d. Au titre des représentants du Syndicat national autonome des orthoptistes

Sophie CAPOULADE, titulaire  
Diane MATHIEU, suppléant

e. Au titre des représentants de l'Association nationale française des ergothérapeutes

Hélène HERNANDEZ, titulaire  
Pascaline FRADELIZI, suppléante

f. Au titre des représentants de la Fédération française des psychomotriciens et du Syndicat national d'union des psychomotriciens

Philippe CHOUPIN, titulaire  
Aude VALENTIN LEFRANC, suppléant

g. Au titre des représentants de l'Association française de diététiciens nutritionnistes

Nadine BACLET titulaire  
Magali NELLO, suppléant

3. Pour la sous-section des métiers médico-techniques et de la pharmacie:

- a. Au titre des représentants de l'Association française du personnel paramédical en électroradiologie et du Comité d'harmonisation des centres de formation des manipulateurs d'électroradiologie médicale

Catherine SEIDEL, titulaire  
Jocelyne Le GOAZIGO, suppléant  
Monique HUARD, titulaire  
Jean Maurice PUGIN, suppléant  
Catherine DIONISI, titulaire  
Laurence VILMONT, suppléant

- b. Au titre des représentants du Conseil national professionnel des techniciens de laboratoire médical

Myriam DELVIGNE, titulaire  
Pierre DUCELLIER, suppléant  
Caroline SCHMITT, titulaire  
Christine PARFAIT, suppléant

- c. Au titre des représentants de la commission des préparateurs en pharmacie mentionnée à l'article L.4241-5 du code de la santé publique

Représentants des préparateurs en pharmacie d'officine :

Arielle BONNEFOY, titulaire  
Christelle DEGRELLE, titulaire

Représentants des préparateurs en pharmacie hospitalière :

Sophie ROUZAUD, titulaire  
Séverine VALAT, suppléant

4. Pour la sous-section des métiers de l'appareillage :

- a. Au titre des représentants du Collège national d'audioprothèse

Jérôme JILLIOT, titulaire  
François DEGOVE, suppléant

- b. Au titre des représentants de la Fédération nationale des opticiens de France, de l'Union des opticiens et du SYNOPE

Alain GERBEL, titulaire  
Marc BERGOGNE, suppléant  
Vincente FREIDA, titulaire  
Jean-François REAL, suppléant

5

- c. Au titre des représentants de l'Union des podo-orthésistes de France et de la Chambre syndicale nationale des podo-orthésistes

Jean-Christophe BENE, titulaire  
Hugues BONTEMPS, suppléant

- d. Au titre des représentants du Syndicat national des orthopédistes-orthésistes français

Caroline FOURNIER, titulaire  
Romain DOPP, suppléant

- e. Au titre des représentants de l'Union des ocularistes français

Yves QUENTIN, titulaire  
Vincent RUESCHE, suppléant

5. En qualité de personnalités qualifiées :

- a. Au titre de représentant de l'Ordre national des infirmiers

Olivier DRIGNY, titulaire

- b. Au titre de représentant de l'Ordre national des masseurs-kinésithérapeutes

Jean-François DUMAS, titulaire

- c. Au titre de représentant de l'Ordre national des pédicures-podologues

Eric PROU, titulaire

- d. Au titre de représentants du Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la Conférence des présidents d'université

Isabelle FROMANTIN, titulaire Infirmier diplômé d'Etat  
Michel PAPAREMBORDE, titulaire Masseur-kinésithérapeute  
Samuel POUPLIN, titulaire Ergothérapeute

e. Au titre de représentant du service de santé des armées

Corinne ARMERO, titulaire Infirmier diplômé d'Etat

6

## Article 2

La présente décision entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'Agence nationale du DPC et fera également l'objet d'une publication au Bulletin Officiel Santé-Protection Sociale-Solidarité.

Fait le

4 novembre 2016

**Michèle LENOIR-SALFATI**  
Directrice Générale de l'Agence  
nationale du DPC

